

# SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE

1<sup>ER</sup> APPUI AUX COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Période : 2015 à 2018



Document de présentation  
au 30 septembre 2020

# SOMMAIRE

**1) CADRE GÉNÉRAL DU PACTE TERRITORIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**2) COMPLÉMENTARITÉ DU FRATRI RÉGION/ADEME ET DU FONDS DE CONCOURS CAPH**

**3) DÉTAIL DE LA DÉMARCHE COMMUNAUTAIRE**

- CALENDRIER

- TYPES DE BÂTIMENTS / AUDITS DES FLUX POUR OBJECTIF BBC RÉNOVATION

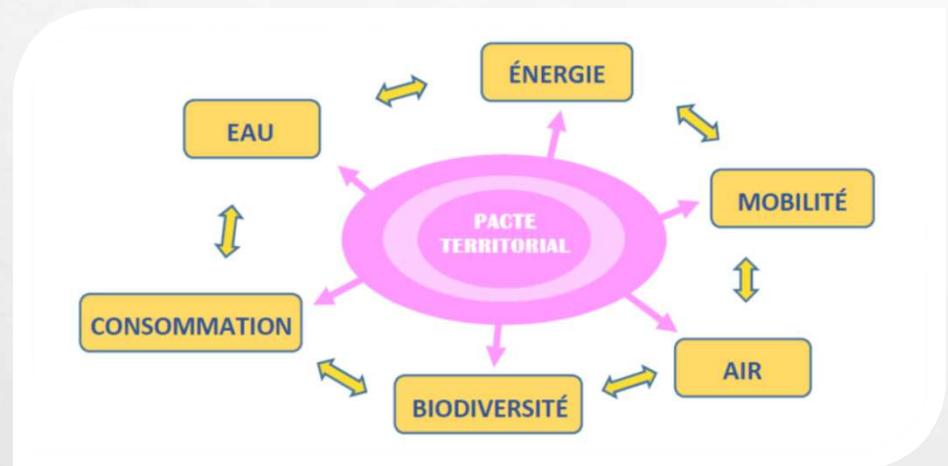
- MONTANT DES TRAVAUX

- TYPES DE TRAVAUX

**4) ATOUTS ET FAIBLESSES DU DISPOSITIF**

**5) AUTRES ACTIONS → DIAGNOSTIC DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE**

## 1) Cadre général du Pacte territorial pour le développement durable



Le Pacte territorial de La Porte du Hainaut s'articulait autour de six grands axes transversaux : énergie, biodiversité, mobilité, consommation, air et eau.

But CAPH : contribuer (incitation technique ou financière) à amplifier les bonnes pratiques locales (publiques) par des réponses concrètes et volontaires en fédérant autour d'une cible, celle du développement durable.

Ambition : valoriser les savoir-faire et unir les volontés (promouvoir les actions entreprises et faciliter l'engagement de nouvelles) pour développer des mesures efficientes en faveur du territoire et de sa préservation dans une dynamique écoresponsable, en tenant compte des enjeux mondiaux et de proximité (transition énergétique, crise économique, cohésion sociale, gaz à effet de serre, perte de biodiversité...).

**Le principe de base : décloisonnement et effet démultiplicateur (effet de masse)**

## 2] Complémentarité du FRATRI Région/ADEME et du fonds de concours CAPH



Les travaux de rénovation énergétique performante de bâtiments publics peuvent bénéficier du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle et d'un fonds de concours spécifique de la CAPH afin de générer un effet levier pour réaliser les projets et pour optimiser les plans de financement.

FRATRI : subvention quand travaux conduisent à un gain énergétique de 40 % à minima par rapport à la référence réglementaire.

Pacte énergie CAPH : suite à accord d'attribution du FRATRI, intervention Porte du Hainaut sur le même montant.

L'autofinancement communal doit être de 30 % à minima.

NB : FEDER pas sollicité car montant des travaux n'atteignant pas le seuil d'instruction

**Élément clé : impulsion et complémentarité**

## 3 ) Détail de la démarche communautaire

### Calendrier 2015-2018

- . Automne 2015 → **Enquête des consommations des flux** (énergie, eau, carburant) auprès des Communes.
- . Mai à décembre 2016 → **Audits énergétiques de 26 bâtiments publics** par des cabinets d'études thermiques.
- . Mai 2016 → **Dépôt des pièces pour subvention au FRATRI** (ex-FRAMÉE) sur prise en charge des audits (50 % du montant) et CEP – Conseiller Énergie Partagé (1 an, 40 % du montant du salaire de l'expert énergie par la Région).
- . Janvier 2017 → Permanences aux Communes pour explication des audits.
- . Janvier 2017 à août 2018 → **Travail avec les services de la Région pour complétude des dossiers** de demande de subventions au FRATRI et pour exactitude/exigence des données des travaux (bien atteindre le BBC rénovation).
- . Juin 2017 à novembre 2018 → **Travaux** de rénovation énergétique performante.

=> Dépôt des dossiers des Communes par La Porte du Hainaut à la Région par vague dans le cadre du fonds de concours CAPH.

**Cadrage : temps d'ajustement nécessaire entre coordination régionale et locale sur critères et modalités d'attribution**

### 3 ) Détail de la démarche communautaire

#### Types de bâtiments / Audits des flux pour objectif BBC rénovation

Au total, 25 audits ont été financés par la CAPH et par le FRATRI pour un montant de 69 000 €.

Vocation du bâtiment	Année de construction	Nombre	Chauffage	Commentaire
Salle des fêtes	1969 et 1973	2	Fioul	/
École	1940 à 1980	12	Gaz	5 écoles rénové FRATRI + 1 hors FRATRI
Hôtel de ville	1940 et 1970	2	Gaz	1 rénové FRATRI
Salle des sports	1970 et 1986	2	Électricité / Gaz	/
Salle polyvalente	1958	1	Gaz	/
Maison communale	1950	1	Désaffecté	Rénovée FRATRI
Ancien presbytère	1749	1	Fioul	Rénové hors FRATRI
Local sportif	1992	1	Électricité	/
Bâtiment minier	Années 1900 et 1950	3	Sans (machinerie) / Électricité (2 maisons)	PPP

**APPEL À INTÉRÊT AUX COMMUNES : un audit pour se faire une idée précise de l'état du bâtiment**

### 3) Détail de la démarche communautaire

#### Montant des travaux

Au total, 6 projets communaux ont bénéficié du FRATRI et du fonds de concours CAPH pour 1,281 millions €.

Affectation du bâtiment	Année de construction	Commune	FRATRI - CAPH	Commentaire
Maison communale	1950	Abscon	128 576 € x 2	Rural
École Aragon	1908	Avesnes-le-Sec	141 188 € x 2	Rural
Mairie	1940	Bellaing	57 796 € x 2	Rural
École maternelle Henri Barbusse	1950	Haspres	80 994 € x 2	Rural
École Langevin	1958	La Sentinel	131 970 € x 2	Urbain
École Condorcet	1939	Roeulx	100 000 € x 2	Rural

**ÉLÉMENTS BLOQUANTS : reste à charge et manque de planification patrimoniale/énergétique pour plus de projets**

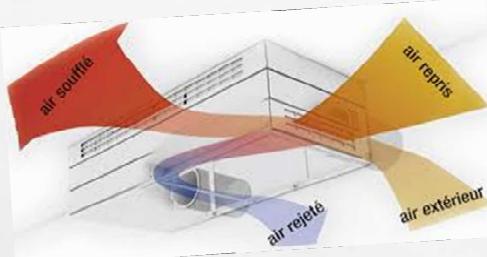
### 3) Détail de la démarche communautaire

#### Types de (propositions de) travaux



Châssi

Prix indicatif fourni posé double vitrage : 450 € HT/m<sup>2</sup>  
Prix indicatif fourni posé triple vitrage : 550 € HT/m<sup>2</sup>



Ventilation mécanique double-flux

Prix indicatif fournie posée : 7 400 € HT/m<sup>2</sup>  
Prix indicatif entretien 2 x l'an (filtres) : 750 € HT/m<sup>2</sup>

MATERIAU	PU (m <sup>2</sup> ) fourni posé
Laine de roche	15
Laine de verre	15
Ouate de cellulose	45
Laine de bois	-

Isolation de toitures



Pompes de circulation du système de chauffage

Prix indicatif posées : 2 000 € HT



Chaudière à granulés bois

Prix indicatif fournie posée :  
20 200 € HT  
Combustible : 310 € HT/T

## 4 ] Atouts et faiblesses du dispositif

### Atouts du soutien financier

- volontés politiques de soutenir les collectivités dans la rénovation du patrimoine bâti ancien qui est, par définition, énergivore et émetteur de GES, avec un programme régional (et européen) couplé ici à un pacte local (+ éventuelle DETR / Dotation d'équipement des territoires ruraux et autres aides complémentaires),
- soulagement des mairies dans leurs charges d'investissement et de fonctionnement,
- exemplarité et performance du domaine public (ex. : lutte contre changement climatique),
- amélioration du confort des usagers (air, énergie, biodiversité...),
- conservation du patrimoine des collectivités,
- participation à l'activité économique (locale).

**SOUTIEN FINANCIER : sans une part importante de subventions, pas de travaux d'ampleur généralement**

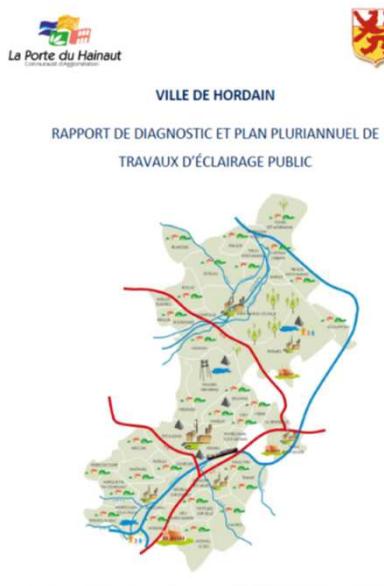
## 4 ] Atouts et faiblesses du dispositif

### Faiblesses du dispositif

- pas de structuration approfondie et de suivi de la stratégie de rénovation énergétique :
  - => priorisation des bâtiments,
  - => mutualisation de commandes,
  - => conseiller énergie partagé (communes parfois sans compétences techniques en interne),
  - => tests de performance énergétique en fin de travaux,
  - => valorisation des certificats d'économie d'énergie.
- pas d'accompagnement/incitation des artisans et entreprises locales pour leur montée en compétences,
- difficulté de maintenir la dynamique au regard de l'état des finances des collectivités,
- demande des élus pour que la maîtrise d'ouvrage des travaux soit pilotée par la Communauté d'agglomération.

**Efficience : construction fine nécessaire d'une stratégie énergétique et de rénovation sur le territoire**

## 5) Autres actions → diagnostic de l'éclairage public et achat groupé d'énergie



En 2018, La Porte du Hainaut a financé (56 000 €) et piloté l'étude de diagnostic de l'éclairage public à destination de 13 Communes.

La transmission du rapport des résultats et des préconisations s'est faite lors d'une permanence réalisée individuellement (soit 13 réunions).



En 2015, relais de la CAPH auprès des Communes pour une commande groupée de gaz naturel suite la suppression des TRV/Tarifs Réglementés de Vente.



En 2018, l'association Pôle Synéo s'est associée à 26 Communes pour une campagne de sensibilisation à destination de leurs habitants autour de la lutte contre la précarité énergétique et de l'achat groupé d'électricité verte et de gaz.



Communauté d'Agglomération de « La Porte du Hainaut »  
Pôle aménagement du territoire  
Direction du développement durable

Site minier de Wallers-Arenberg  
Rue Michel Rondet  
BP 59  
F-59135 Wallers-Arenberg

03 27 48 34 01  
[stouze@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:stouze@agglo-porteduhainaut.fr)

